



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-05

Séance du 06 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absent(s) : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Etaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Bérénice GAND, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Fabien LEROY, Lucie GOULET, Maryvonne QUEMION, formant la majorité des membres présents.

Absents excusés : Cyrille GUILLEMARD (pouvoir Dominique CAPRON)
Julien MERVILLE
Absentes : Sophie COMONT
Caroline TOUTAIN

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Lucie GOULET

Communauté urbaine le Havre Seine Métropole Réalisation d'une sente piétonne route de la Linerie

Date de convocation
25/02/2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la communauté urbaine le Havre Seine Métropole a réalisé une sente piétonne sécurisée route de la Linerie à Etainhus.

A ce titre, il convient pour la communauté urbaine le Havre Seine Métropole de procéder à la régularisation foncière, à titre gratuit, de plusieurs emprises foncières de superficies respectives de 48 m² et de 414 m², à détacher de la parcelle cadastrée section C 494 et la totalité de la parcelle cadastrée section ZI 40 de superficie totale de 334 m², qui devient propriété de la communauté urbaine dans le cadre du transfert de compétence voirie.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de :

- Céder à titre gratuit lesdites parcelles rappelées ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cet acte de cession

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la communauté urbaine le Havre Seine Métropole pour l'obtention d'un fonds de concours afin de financer les travaux ci-dessus énumérés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,
Rémi MALO

Commune d'Etainhus

